AUTRE AFFAIRE DE MŒURS

Le prévenu répond au nom de Louis Joseph Dehart ; il est âgé de 47 ans, né à Hem. Il habitait Lille.

Louis Dehart est condamné à 13 mois de prison.

Défenseur : Mᵉ Duhem.

Audience du mardi 19 décembre 1882

Ministère public : Mᵉ CHALOUPIN

VOLS QUALIFIÉS ET COMPLICITÉS

Sept inculpés, les nommés : André Caudron, chauffeur, Eugène Debièvre, patissier, Théo[illegible] Vanhecke, charbonnier, Théodore Martin, [illegible], Edouard Derreveaux, ajusteur, Jules Vlaminck, charretier, et Jeanne Paccou, femme Lescoche, marchande, demeurant tous à Lille, sont prévenus de vols qualifiés commis dans les circonstances suivantes :

« Dans la nuit du 17 août dernier, un vol de trois pièces de toile, d'une valeur de 270 francs, était commis chez M. Leroy, négociant à Lille. Pour s'introduire dans le magasin, les voleurs avaient dû faire sauter le cadenas de la porte de la cave ; puis, au moyen de fausses clefs, ils avaient pénétré dans le magasin. L'accusé Caudron, qui avait été homme de peine dans la maison, se reconnait l'instigateur du vol, qu'il a commis avec l'assistance de Debièvre et de Vanhecke. Martin faisait le guet dans la rue, pendant que ses complices s'emparaient du butin. Derreveaux et Vlaminck ont facilité l'écoulement du produit du vol en indiquant comme recéleuse la femme Lescoche, qui a donné 50 francs des trois pièces de toile. Cette somme a été répartie entre les accusés, dans des proportions différentes, de telle façon que Derreveaux et Vlaminck ont eu seulement 3 francs pour leur part.

L'instruction a de plus révélé à la charge de Debièvre et Vanhecke, deux autres vols commis dans des conditions identiques : l'un, le 30 juillet, au préjudice d'un cordonnier nommé Lauvez, auquel on a enlevé neuf paires de chaussures; l'autre, le 16 août, chez un sieur Allezart, aussi cordonnier, chez lequel cinq paires de chaussures ont disparu. Ces deux derniers vols sont contestés par les incul, és.

L'affaire est remise à la prochaine session.

AFFAIRE DE MŒURS.

Interrogé, l'accusé déclare se nommer Désiré Hubert, journalier à Maubeuge.

Hubert est condamné à six ans de réclusion.

Mᵉ Gray est chargé de sa défense.

NORD

CONDÉ. — Une des dernières nuits, les préposés de douanes Farinaux et Mayer, en embuscade près de Vieux-Condé, ont attaqué, entre minuit et une heure, une fraudeuse et deux fraudeurs, dont l'un était chargé de tabac.

La femme et l'autre fraudeur s'échappèrent, mais le contrebandier fut pris. Néanmoins, il résista vigoureusement. D'abord, il porta un coup de bâton à Farinaux, puis il porta un coup de poinçon dans le ventre de Mayer.

La blessure est si grave que ses jours sont en danger.

Le coupable a pu prendre la fuite. C'est un nommé G. Henri, d'origine belge, fraudeur de profession. On croit qu'il a repassé la frontière.

PONT-A-MARCQ. — Un vol de marchandises a eu lieu la nuit dernière, en la demeure et au préjudice du sieur Léon Leroy, aubergiste et épicier en cette commune. Les malfaiteurs ont enlevé un carreau de la fenêtre du magasin pour s'y introduire et ont soustrait nombre d'objets d'une valeur de deux cents francs environ. L'enquête commencée établit que ce vol est le fait d'individus exercés en ce genre d'opérations. On n'a encore aucun indice sur les coupables; une fausse clef abandonnée par eux, fait supposer qu'ils ont été dérangés dans leurs opérations.

AVELIN. — Dans la nuit de vendredi à samedi, une tentative de vol a été commise en la demeure de Mme veuve Lesage-Montagne, épicière. Un malfaiteur, après avoir enlevé le grillage du soupirail de la cave, trouvant sans doute l'ouverture trop étroite, a tenté de pénétrer dans la maison par la porte d'entrée du magasin; mais le bruit de ses efforts ayant éveillé la marchande, celle-ci interpella le malfaiteur, qui prit la fuite. Le coupable est resté inconnu.

CAMBRAI. — Une malheureuse fille, en service chez un commerçant de la Grand'Place, prise d'un accès de folie dans la nuit de vendredi à samedi, s'est jetée dans les cabinets d'aisance de la maison où elle était employée. Lorsque ses maîtres se mirent à sa recherche, ils la trouvèrent plongée jusqu'au cou dans la..... *marchandise*. La pauvre fille paraissait encore privée de sa raison, mais elle n'avait pas perdu connaissance. Elle a été tranportée à l'hôpital.

— Nous avons raconté jeudi l'ovation faite au bataillon du 1ᵉʳ de ligne qui revenait de Tunisie, dit la *Gazette de Cambrai*. Nous avons dit avec quelle sympathie avaient été accueillis les braves soldats qui nous avaient quittés il y a une quinzaine de mois pour aller au-delà des mers soutenir l'honneur du drapeau français. Nous avons fait ressortir toute la spontanéité du chaleureux accueil qu'ils ont trouvé en rentrant dans les murs de notre cité, et nous avons dit aussi combien les autorités civiles et militaires avaient mis d'empressement à seconder les vœux de nos concitoyens, en organisant une réception semi-officielle et d'un caractère réellement imposant.

C'est avec bonheur que nous avons revu ces jeunes soldats au teint bronzé par le soleil africain et que nous avons pu constater le plaisir qu'eux aussi paraissaient éprouver en se retrouvant parmi nous.

Dans notre compte-rendu, nous avons eu soin de ne pas jeter une teinte sombre sur ce beau tableau, et pourtant, en comptant le nombre des soldats présents, notre cœur se serrait, car il nous mettait à même de constater les souffrances qu'avaient dû endurer la plupart de ces infortunés au début de cette campagne si tristement et si inintelligemment entreprise.

Cette constatation, c'est la statistique qui nous la fournit.

Le 4ᵉ bataillon du 1er de ligne, à son départ pour la Tunisie, était fort de 530 hommes.

Jeudi, 157 hommes rentraient dans la garnison qu'ils avaient quittée; il n'y a pas encore [illegible] mois.

Dans le courant de novembre derniers 80 hommes de la classe libérée étaient rentrés dans leurs foyers.

C'est au total 237 hommes.

La moitié du bataillon manque donc à l'appel.

Hélas ! Oui, à peu de chose près.

Vingt-quatre hommes sont morts, et, pendant quinze mois, quatre cents hommes environ ont été obligés d'entrer à l'hôpital.

De ce nombre, deux cents au moins ont dû être rapatriés ne pouvant supporter le changement de température qui différait généralement, dans le jour, du 40ᵉ degrés de celle du Nord de la France.

Douloureuse statistique, on le voit, qui redoublait nos sympathies pour les arrivants, et qui nous faisait anxieusement réfléchir aux bénéfices éventuels que pourrait nous procurer l'expédition de Tunisie.

HAUTMONT. — Dimanche dernier, le nommé Fanelle, Désiré, né à Aveighem (Belgique), furieux d'avoir été expulsé d'un estaminet où il refusait de payer ses consommations, s'empara d'une couverture de poële et essaya d'en frapper le cabaretier. N'ayant pas réussi à l'atteindre, il ouvrit un grand couteau qu'il avait en poche et en porta plusieurs coups à un ouvrier [illegible], qui fut grièvement blessé à la gorge, à un demi-centimètre de l'artère carotide.

Il rentra ensuite dans l'estaminet afin d'y faire de nouvelles victimes; heureusement, il en fut empêché par le maréchal-de-logis de gendarmerie qui procéda à son arrestation. Ce [illegible] est un dangereux repris de justice, il a déjà subi une condamnation de deux ans, [illegible], pour coups et blessures graves.

[illegible]. — Dimanche, vers 9 heures du soir, un incendie dévorait un vaste hangar, dépendant de la ferme exploitée par M. Cogez, [illegible] de cette commune.

[illegible] cinq meules de blé, appartenant à M. Dillies, distillateur et établies [illegible] au hameau du Plouick étaient [illegible].

[illegible] l'œuvre de la malveillance [illegible] de la commune est gravement [illegible] l'auteur de ces crimes.

[illegible]. — On écrit de cette commune :

[illegible] et non à Baisieux qu'a [illegible] de famille contre une décision trop complaisamment prise par le maire, à l'instigation de quelques personnages qui ne méritaient pas tant d'honneur.

Ordre avait été donné à un jardinier d'arracher la haie qui séparait le cimetière catholique du cimetière protestant. Aussitôt, grande émotion dans tout le village. Les femmes s'assemblent dès le lendemain et, abrégeant les formalités, replantent la haie.

Pendant ce temps, une pétition se couvrait de signatures et était envoyée au maire à l'effet d'obtenir que la haie fut maintenue à sa place. La pétition fut repoussée dédaigneusement et la force publique intervint dans la personne du garde-champêtre. Cependant, M. le Maire apprenant que le calme paraissait difficile à rétablir daigua se présenter lui même sur les lieux; et, il s'y trouva en face d'un nombreux rassemblement.

Les réclamations furent vives, les expressions énergiques et l'autorité capitule. « Ma foi, dit M. le Maire, replantez la haie, mettez-y un mur si vous voulez et laissez-moi la paix. » Aussitôt des ramures furent apportées de toutes parts et la haie fut promptement rétablie. Tous les gens de cœur applaudiront à l'énergie qu'ont montrée en cette circonstance les femmes de Baisieux. En un temps où nombre d'hommes manquent de caractère, il est consolant de voir les femmes en montrer. La séparation des deux cimetières est donc rétablie ; nous pensons qu'il sera sage de la laisser telle qu'elle est, car on ne provoque pas impunément des manifestations dues à ce qu'il y a de plus résistant et de plus respectable dans le cœur humain. »

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit dans la séance du samedi 16 décembre :

1ᵉ Dans le scrutin sur l'amendement de M. Janvier de la Motte.

Ont voté pour : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Livert.

Ont voté contre : MM. Ansart, Bouillez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Ribot.

La Chambre n'a pas adopté.

2ᵉ Dans le scrutin sur l'ensemble du budget 1883 sur ressources extraordinaires.

Ont voté pour : MM. Ansart. Bouilliez-Bridou, Desprez, Florent-Lefebvre, Graux, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Fanien, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

La Chambre a adopté.

CALAIS. — Le général Wolseley et M. Childers, le nouveau chancelier de l'Echiquier, viennent de débarquer à Calais.

Le premier se rend à Paris ; le second part directement pour Lausanne,

ARRAS. — Dimanche a eu lieu dans l'ancienne chapelle des PP. du Saint-Sacrement, la première des trois conférences que se propose, nous dit-on, de donner dans cette salle la ligue en formation dite de Saint-Martin.

Cette association a pour but de combattre le socialisme, de démasquer les exploiteurs des ouvriers, d'éclairer et de grouper tous les hommes soucieux d'étudier la question sociale, et décidés à agir.

M. Thelliez de Poncheville a obtenu le plus grand succès en traitant cette question sociale au point de vue chrétien.

L'ÉLECTION DE VALENCIENNES

On nous écrit de Valenciennes :

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, le candidat radical, M. Giard, a battu aisément au second tour de scrutin son concurrent, M. Rousseau, et la défaite est d'autant plus sensible pour les opportunistes, qu'ils ont mis tout en œuvre et remué ciel et terre pour faire passer leur candidat.

C'est un coup mortel porté au comité républicain qui depuis douze ans conduit à sa guise les affaires de la ville et de l'arrondissement. C'est en même temps une revanche pour les conservateurs, qui, chassés de partout, volent renversés à leur tour ceux qui les ont si longtemps opprimés.

La lutte a été vive et dans certaines communes, la pression officielle a été telle, qu'elle s'est retournée contre ses auteurs.

Notre Conseil municipal, qui avait pris fait et cause pour M. Rousseau, reçoit aussi un grave échec ; il est douteux qu'il puisse y résister.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 DÉCEMBRE. — Adolphine Bockstal, rue du Fontenoy, cour Larivière. 1. — Emilienne Douchez, rue Marquisat, 31. — Céline De fooz, rue de la Tuilerie, 54. — Marie Vanpuyenbroeck, rue de Croix, 31. — Augustine Desbonnet, rue de la Balance, cour Chevalier. — Alfreda Nisse. rue des Parvenus, 87. — Napoléon Viaene, rue St-Antoine, fort Bayart, 21. — Kléber Duflot. au Pile, maisons Carlier. — Ernestine Vandermaelen, rue de la Lys prolongée, maisons Dupont, 60. — Henri Brice, rue de la Balance, 73. — Hélène Vanglabeke, rue Bayart, 3. — Léonie Fierens, rue Bernard, cour Bernard, 24. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 DÉCEMBRE. — Georges Rogge, 3 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 16. — Denis Quint, 78 ans, tisserand, rue de la Balance, 100. — Virginie Resseuw, 7 mois, rue Bernard, cour Desbonnet, 5. — Jean Beulence, 70 ans, teinturier, impasse Nabuchodonosor. — Clara Ghys, 1 mois, rue du Grand-Chemin, Hôtel de l'Europe, 52. — Stéphanie Motte, 58 ans, propriétaire, rue du Château, 14. — Colette Cloute, 65 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 17 décembre. — Henri Delplanque, chemin des Mottes. — Arthur Avez au Moulin-Fagot. — Marie Braye, rue de Renaix. — Gustave Luypaert, à la Marlière. — Albert Millecamps, à la Marlière.

DÉCÈS. — Zoé Deschamps, 4 ans 5 mois, rue Philippe-de-Girard.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubar-Desrousseaux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles-Constant-Joseph Dubar**, décédé à Pau, le 14 décembre 1882, dans sa 50ᵉ année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée rue du Pays.

Les amis et connaissances de la famille **Wibaux-Motte**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Stéphanie-Camille-Augustine-Marie-Joseph Motte**, Membre du Tiers-Ordre de Saint-François, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1882, dans sa 59ᵉ année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant à 9 heures; aux Vigiles. qui seront chantées le même jour. à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Château.

Les amis et connaissances de la famille **Mortier**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-Jean Mortier**, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1882, à l'âge de 51 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 21.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 20 décembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri Prouvost**, époux de Dame **Céline Lecœuvre**, décédé subitement à Roubaix, le 20 décembre 1882, à l'âge de trente quatre ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31 cent.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 34,00.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 37 cent.

Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 5 cent. Les deux pains, à 10 cent. Les quatre pains, à 20 cent. Les huit pains à 40 cent.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 18 décembre 1882.

Publié le 18 décembre 1882.

Le Maire de Roubaix, RYO, adjoint.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 17 décembre 1882

Sommes versées par 158 déposants, dont 30 nouveaux 28,825 fr.

74 demandes en remboursement 24,434 fr. 91

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Julien Lagache et L. Mulliez-Delattre, directeurs.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

LIÈGE. — Le 10ᵉ tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1879 par la ville de Liège, a eu lieu le 15 décembre. Voici les numéros primés :

Nᵒ 125669 remboursable par 50.000 fr.

Nᵒ 77059 par 1,500 fr.

Nᵒ 127020 par 750 francs.

Numéros 76391 — 97273 par 250 fr.

Numéros 18381 — 26733 — 35263 — 35983 — 45695 — 50480 — 65290 — 77793 — 79715 — 93625 — 105796 — 106102 — 113534 — 121456 — 129520 chacun par 150 francs.

LA LANGUE FLAMANDE. — La *Paix* annonce qu'une société anversoise fera les frais d'une brochure comprenant les discours de MM. Coremans, de Saedeleer, de Kerckhove, Delaet et Arnould en faveur de l'emploi de la langue flamande pour les écoles de la jeunesse flamande. « Dans cette publication, dit la *Paix*, sera constatée l'opposition isolée de quelques doctrinaires aux justes réclamations de nos concitoyens des rives de l'Escaut, de la Lys, du Démer, de la basse Meuse, etc.; on fera bien d'y prendre acte de cet avis ministériel que maints instituteurs budgétaires seraient incapables de parler convenablement la langue de leurs jeunes élèves. Est-il raisonnablement permis au ministère de nommer, en pays flamand, des instituteurs et autres fonctionnaires qui ne savent pas se faire bien comprendre de leur clientèle obligée ? »

ANVERS. — Le steamer anglais *Carthago-Nova*, se rendant de Carthagène à Anvers avec un chargement de minerai et de crin végétal, a pris feu au moment où il se disposait à entrer dans le bassin. Cet incendie est dû à un cas de combustion spontanée.

LOUVAIN. — On écrit de cette ville :

« Je puis maintenant vous assurer, que les auteurs de la tentative d'assassinat et de vol commis chez Mgr Naméche à l'abbaye de Park, sont connus et arrêtés. Ce ne sont nullement des Allemands, mais des habitants de Louvain dont l'un loge dans ce qu'on appelle les fosses de Delvaux, derrière la rue des Bourgmestres. L'un des criminels est en aveu, mais tous sont sous la main de la justice.

Deux autres criminels, auteurs d'une tentation analogue commise chez M. Gérard De Prins, le vénérable organiste de l'église collégiale de Saint-Pierre, rue du Poirier, sont pris également. M. De Prins habite dans un endroit assez isolé. Les voleurs étaient déjà parvenus la nuit à briser une des barres de fer de la fenêtre de son salon, lorsque M. De Prins, réveillé en sursaut, se leva, et malgré ses 80 ans, agita vivement un grande cloche d'alarme. Ce bruit mit les agresseurs en fuite, mais l'un resta accroché et perdit ainsi un lambeau de chair. C'est le lambeau qui le fit reconnaître. La police ayant appris qu'une femme du peuple avait pansé son mari pour une blessure à la main, fit une vérification et découvrit que le lambeau de chair correspondait absolument à la blessure.

Finalement, la justice à Louvain a encore une troisième affaire sur les bras. Vis-à vis de l'église Saint-Jacques, rue de Bruxelles, demeure une famille de potiers. Jeudi matin les voisins constatèrent que la maison était restée fermée. Au bout d'un certain temps, ils résolurent d'introduire par le soupirail de la cave, un petit ouvrier employé dans la poterie et qui connaissait l'habitation. Cet enfant découvrit que la femme et son fils étaient au lit et ne donnaient aucun signe de vie. Ils vivaient cependant, mais pendant toute la journée, il fut impossible aux médecins de les faire revenir à eux. C'est-là encore un crime ou un accident. Les magistrats ont visité la maison. Mais jusqu'à cette heure ils n'ont pu éluder la question.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME.

L'AFFAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES

Audience du 18 décembre

Ce procès devient une mystification pour le parquet. Les témoins parlent encore moins qu'à Châlon. Presque toutes les dépositions peuvent se résumer ainsi : « J'ai vu l'incendie de l'église. J'ai été réveillé par les émeutiers qui m'ont forcé de marcher sous peine de mort, mais je n'ai reconnu personne.

Il y a une double raison de ce silence : non seulement les témoins sont terrorisés par des attentats encore récents. Mais encore beaucoup sont plus ou moins compromis dans les événements de la nuit du 15 août et si on ne les a pas poursuivis, c'est pour ne pas multiplier indéfiniment le nombre des accusés.

Comme toujours, les femmes sont plus courageuses que les hommes. La femme Deschaux, qui a assisté au pillage de la chapelle, a entendu l'accusé Laugerette se vanter d'avoir lacéré un livre de messe et elle en dépose carrément. De même l'accusé Lautrey s'est vanté devant elle d'avoir uriné sur un vieux saint.

La femme Masclot a entendu le même Lautrey dire dans la même journée qui précéda les événements : « C'est ce soir le grand coup, il faut que tout saute. »

Quant aux hommes, ils tremblent dans leur peau et sont tellement effrayés qu'ils demandent unanimement à rentrer chez eux leurs dépositions faites. J'excepte de cette bande de poltrons, un nommé Pisseloup qui accuse le prévenu Demesple de l'avoir forcé à marcher.

Le témoin Desany qui, dans l'instruction avait reconnu Loriot et Devillard, parmi les incendiaires de la chapelle, affirme aujourd'hui qu'il ne les a pas vus.

Un mineur, nommé Romeau, dépose que le chef de la bande avait la figure noircie et enveloppée d'un mouchoir. Tout naturellement, il n'a pas reconnu ce personnage mystérieux.

Une assez interressante discussion s'engage sur les salaires des mineurs, la moyenne était de 4 fr. 60 par jour, mais beaucoup gagnaient davantage et ils avaient des panneteries à bon marché et toutes sortes d'institutions de bienfaisance. Combien de petits employés de Paris où la vie est si chère, gagnent moins et ne font pas de révolutions !

On entendra demain matin, avant le réquisitoire, l'ancien préfet de Saone-et-Loire, M. Hendlé, qui aura à s'expliquer sur son inertie devant tous les maîtres de forges qui l'ont prévenu de l'organisation de la bande noire et supplié vainement d'intervenir. Cette confrontation sera interressante et dégagera certaines responsabilités morales du procès actuel.

Un incident a été soulevé par Mᵉ Laguerre, qui a demandé que M. Chagot sortit de l'audience, sous ce prétexte qu'il intimide les témoins. Cette demande a été rejetée bien entendu. Ce n'est pas M. Chagot qui intimide les témoins, c'est la terreur de la bande noire, qui leur ferme la bouche. Si on avait mis le pays en état de siège et constitué, à la place de la justice paternelle du jury, un bon conseil de guerre, si seurtout on avait coffré quelques-uns de ces témoins si ignorants, les autres seraient probablement plus explicites.

La timidité des témoins de ce procès démontre, une fois de plus, combien le gouvernement actuel inspire aux honnêtes gens peu de confiance. Nous sommes loin de la célèbre et superbe formule : « Que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. » C'est aujourd'hui exactement le contraire.

Une femme Perraudin a déposé hier énergiquement qu'une bande armée est venue réveiller son mari. Elle désigne, parmi les plus exaltés de cette bande, les accusés Livet et Chofflet, qui tenait un couteau-poignard. Quand je vous disais que les femmes sont plus courageuses que les hommes!

L'armurier Beaujard, dont la boutique a été pillée pendant la nuit du 15 août, dépose que les émeutiers lui ont dit : « Laisse-nous prendre tes fusils, la révolution a éclaté. » A quoi l'armurier répondit philosophiquement : « Est-ce que ça va durer longtemps ? » (Rires.) La bande était commandée par Devillard.

A côté de Devillard, se trouvaient plusieurs individus qui figurent aujourd'hui parmi les témoins. Un juré demande pourquoi tous ces gens-là ne sont pas sur les bancs des accusés. Assentiment.)

En effet, on entend tout une série de témoins qui ont pris des revolvers chez l'armurier et qui n'ont pas été impliqués dans la poursuite, sous ce prétexte plus ou moins fondé, qu'on les avait fait marcher de force

Une déposition intéressante est celle du boucher du Bois-Duverne nommé Boucaux, chez lequel la bande noire a réquisitionné des couteaux et des fourches en fer.

Malheureusement, ce boucher ne veut reconnaître personne. « Il y avait, dit-il, dans la bande, nombre d'étrangers au pays.

L'audience est levée à six heures, et renvoyée à demain pour les dépositions et le réquisitoire

ALBERT BATAILLE.

COUR D'ASSISES DU BRABANT

Présidence de M. DEMEURE
président de chambre de la cour d'appel

Audience du lundi 16 décembre 1882.

AFFAIRE PELTZER

L'audience est ouverte à 9 h. 40 m. Grande affluence. La parole est à Mᵉ Robert. Au moment où je me lève, je constate que le mobile que le ministère public attribue au crime n'existe plus après la plaidoirie de Mᵉ Picard. Il nous faut rechercher maintenant quel pourrait être le mobile. Le jury ne doit pas juger sur les faits. Le mobile du crime est dans la passion, nous le savons.

Dans l'acte d'accusation, le mobile apparaît mais caché dans un nuage; mais le réquisitoire trop long a recouvert ce mobile d'un voile épais. Condamner sans comprendre, frapper à l'aveugle, c'est ce que vous demandez au jury. Il faut des preuves contre ces grands coupables.

Le ministère public remplace la vérité par l'habileté infernale des coupables. L'accusation se défend et elle réclame pour elle le bénéfice du doute. C'est de l'obscurité qui plane sur certains points que le ministère public prétend profiter en faveur de l'accusation.

Pour montrer la naissance de l'action criminelle, le ministère public dit que, au commencement d'octobre, Armand s'est mis d'accord avec Léon. Mais c'est à cette époque que Mme Bernays était sur le point de divorcer et c'est ce moment où tout lui souriait qu'Armand aurait choisi pour concevoir le plus abominable et le plus inutile des crimes.

Mais pourquoi s'adresser à Léon plutôt qu'à James, qui avait été, lui aussi, sauvé par Armand en 1873 ? Sans doute parce qu'il fallait un homme sans scrupule et sans peur; voilà le personnage dont vous avez besoin. Ce personnage n'est pas Léon Peltzer. Il menait à New-York une conduite exemplaire et était aimé de tous ceux qui le connaissaient.

L'orateur veut lire des dépositions de citoyens de New-York, qui toutes sont en faveur de Léon.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez lire ces lettres, qui ne font pas partie du dossier.

Mᵉ ROBERT. — Ce sont des notes que j'ai prises.

M. VAN MALDEGHEM. — Vous les avez apprises par cœur.

Mᵉ ROBERT. — Soit.

L'orateur continue a citer, d'après ses notes, les témoignages des principales personnes qui ont connu Léon à New-York. Il en résulte qu'il n'y a pas un acte de méchanceté chez Léon, mais une grande bonté, une légèreté qui a été le malheur de sa vie et la tribulation des siens à son endroit.

Puis recommence l'éternelle histoire du voyage de Léon à Paris, de sa perruque, de son arrivée à Bruxelles, toutes choses que nous savons pour les avoir entendu raconter par l'acte d'accusation, les témoins, le ministère public et le premier avocat. On nous les racontera encore deux fois. Nos lecteurs nous permettront de les taire.

L'audience est levée à 3 h. 15 m.

FAITS DIVERS

— EXPLOSION AU MONT-VALÉRIEN. — Un grave accident est arrivé hier lundi au Mont-Valérien le grand fort qui domine la vallée de la Seine, à l'ouest de Paris.

Une explosion s'est produite dans l'enceinte même du fort; un atelier, dépendant de la fabrique de cartouches a sauté.

Il était deux heures quarante cinq minutes après midi.

Toutes les personnes qui se trouvaient dans ces ateliers ont été blessées, savoir : vingt-trois femmes et sept militaires.

Nous n'avons pas appris qu'il y ait en des morts; mais certaines blessures sont fort graves et il est à craindre que de très sérieuses complications ne surviennent.

L'explosion a été formidable et rien ne l'avait fait prévoir. On en ignore les causes; aucun des blessés n'a pu donner de renseignements.

L'autorité militaire a pris d'urgence les mesures nécessaires.

Sept femmes les plus grièvement blessées ont été transportées à l'hôpital Beaujon. Ce sont les nommées :

Mlle Léontine Gallet, dix-neuf ans.

Mme Martin, quarante-trois ans, mère de cinq enfants.

Mme Maria Fleuret, trente ans.

Mme Richard, quarante-deux ans.

Mme Guenet, quarante-neuf ans.

Miles Carrié, deux sœurs dont on ignore l'âge.

Les militaires blessés ont été conduits à l'hospice militaire du Gros-Caillou.

Les blessés ont été divisés en dix convois séparés, escortés par la cavalerie.

On n'a pas encore établi l'identité de toutes les victimes, qui pour la plupart sont domiciliées à Suresnes.

Le général commandant la 6ᵉ division d'infanterie, qui se trouve à Saint-Cloud, s'est rendu au Mont-Valérien et a commencé une enquête.

M. Véron, commissaire de police de Puteaux, accompagné de M. Grimal, son secrétaire, s'est aussitôt transporté sur les lieux et a procédé à toutes les constatations utiles.

— Dimanche ont eu lieu, à Paris, les obsèques du doyen des gens de lettres français. M. Quitard, mort dans sa quatre-vingt quinzième année, ayant conservé la plénitude de ses facultés et de sa prodigieuse mémoire. Il savait par cœur, entre autre chose, vingt-cinq mille vers français. Il était l'auteur de la *Morale en action*, d'un dictionnaire des proverbes, devenu très rare, et d'une foule d'études littéraires fort estimées. Le deuil était conduit par ses fils, petits-fils, et par M. le comte du Pont, son exécuteur testamentaire.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil de cabinet

Paris, 19 déc.

En face de l'impossibilité momentanée du président du conseil de quitter son appartement, le conseil des ministres, qui devait se réunir mardi à l'Elysée, a été remplacé par un conseil de cabinet, tenu dans la matinée, au ministère des affaires étrangères.

La lettre encyclique de S. S. Léon XIII

Rome, 19 décembre.

Une lettre encyclique du Pape aux évêques espagnols, déclare qu'il est faux d'allier l'Eglise à un parti politique quelconque. L'Eglise plane dans une région supérieure aux passions humaines ; elle ne condamne aucune opinion respectant la religion et la justice.

Les envoyés Malgaches à Londres

Londres, 19 déc.

Le *Daily-News* dit que les envoyés Malgaches visiteront prochainement Birmingham, Manchester et d'autres villes. Ils ont reçu hier plusieurs membres du Comité de Madagascar.

La question égyptienne

Londres, 19 déc.

Le *Times* dit que l'Angleterre n'a nullement l'intention de soumettre la question égyptienne à une conférence. Il est probable que des négociations directes auront lieu entre les puissances. On croit que ni la France ni la Russie ne proposeront une conférence.

Les négociations anglo-françaises

Londres, 19 décembre.

Les avis de Londres disent que les impressions sont meilleures au sujet des négociations anglo-françaises, sur la question d'Egypte Des résultats favorables sont espérés.

La retraite des troupes chinoises

Paris, 19 déc.

On confirme que la retraite des troupes chinoises à Tonkin est le résultat d'ordres reçus de Pékin.

Les relations de la Chine avec la France sont excellentes. La Chine coopérera, éventuellement avec la France, pour la destruction des pirates.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du mardi 19 décembre

Présidence de M. Le Royer.

Bruits de couloirs

Le Sénat doit aborder aujourd'hui la discussion du budget ordinaire de 1883. On s'attend à un grand débat sur la situation financière du pays, qui sera inauguré par M. Léon Say.

On persiste au Sénat a vouloir détacher, pour la renvoyer au mois de janvier, la discussion du budget extraordinaire. De la sorte il se pourrait que la discussion du budget ordinaire fut terminée samedi prochain, et dans ce cas la session pourrait être close le même jour si, comme on le croit, le Sénat n'apporte aucune modification aux chiffres votés par la Chambre.

La séance est ouverte à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du mardi 19 décembre 1882

Présidence de M. BRISSON

Bruits de couloirs

Le ministre de la guerre va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à faire consacrer législativement, comme l'exige la loi de 1872 sur l'armée, les modifications à la tenue de l'armée que vient d'étudier le comité d'infanterie. D'après ce projet, il s'agit de supprimer la tunique et de la remplacer par le dolman. L'épaulette serait également supprimée et remplacée par un nœud sur l'épaule et le signe distinctif du grade serait une tresse posée sur les manches. Le shako disparaîtrait également. Jusqu'à nouvel ordre, on n'emploierait que le képi pour toutes les tenues.

M. de Marcère déposera aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, son rapport sur le projet de réorganisation municipale, élaboré comme on le sait, par une grande commission de 22 membres. Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, l'économie générale de ce projet. Ajoutons que celui-ci ne concerne pas Paris. Il s'applique à toutes les communes de France, la capitale exceptée.

La Chambre devait entendre aujourd'hui la question que M. Dureau de Vaulcomte, député de la Réunion, se proposé d'adresser au ministre des affaires étrangères, au sujet de la question de Madagascar. Mais le léger accident dont M. Duclerc a été victime samedi, le force de garder la chambre quelques jours et par suite, la question est retardée jusqu'au moment où le président du conseil sera rétabli.

Parmi les documents parlementaires distribués aujourd'hui aux députés, se trouve le rapport de M. Philippoteaux, sur un projet de loi relatif à la perception des surtaxes sur les vins et les alcools à l'octroi d'Armentières : « A partir du 1ᵉʳ janvier 1883, jusqu'au 31 décembre 1887, il sera perçu les surtaxes suivantes : 6 francs 50 par hectolitre de vin, et 11 francs par hectolitre d'alcool compris dans les eaux-de-vie. « Ces surtaxes sont indépendantes des taxes principales. »

La séance est ouverte à 2 heures.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Canet :

Cotons

Le Havre, 19 décembre.

Cours de clôture de New-York du 18 décembre.

nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.
00.00	10.23	10.26	10.38	10.50	10.63	10.76	10.87	11.98

Ventes du jour : 76,000 balles. Marché facile.

Recettes du jour : 50,000 balles contre 46,000 b. en 1881 et 43,000 en 1880.

Total de la semaine : 87,000 balles contre 75,000 b. en 1881 et 83,000 en 1880.

Saindoux

déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout
10.85	10.77	10.82	10.85	10.92	11.02	11.05	11.07	00.00

Maïs

oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin
00	00	72	65 1/2	64 1/4	64	63 3/8	63 3/4	00

Roubaix, le 19 décembre 1882.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cᵉ, du Havre, représentés à Roubaix, par M. [illegible]

Havre, 19 décembre.

Ventes 500 b. Marché calme.

Liverpool, 19 décembre.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 19 décembre.

New-York, 10 [illegible]

Recettes 50,000 b.

New-Orléans low middling 74 1/2.

Savanah [illegible]

PARIS, 19 décembre. — HUILE DE COLZA 10 k., fr. com. esc. 1 0/0 : Courant, 84 50 à .. ..; janvier 84 75 à .. ..; 4 premiers, 84 50 à .. ..; 4 de mai 80 50 à .. .. — HUILE DE LIN : Courant, [illegible] .. ..; janvier 60 .. à .. ..; 4 premiers, [illegible] .. ..; 4 de mai, 60 25 à .. .. — [illegible] janvier, 51 .. à .. ..; 4 premiers, 52 75 à .. ..; 4 de mai, 53 25 à .. .. — [illegible] Courant, 59 60 à .. ..; janvier, [illegible] mars, 60 87 — SUCRES RAFFINÉS : 107 .. à [illegible] FARINES 4 MARQUES [illegible] Courant 63 25 à .. ..; janvier, 57 50 à .. ..; 4 premiers 58 50 à .. ..; 4 de mars 58 50 à .. .. — [illegible] Courant : (150 k.), 61 .. à .. .. — [illegible] esc. comptant; Courant, 25 10 à .. ..; janvier [illegible] à .. ..; 4 premiers, 25 50 à .. ..; 4 de mars, [illegible] à .. .. — SUIFS. [illegible] Courant, 16 25 à .. ..; janvier, 16 50 à .. ..; 4 premiers, 16 75 à .. 4 de mars, 17 50 à .. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS [illegible]

	Huiles		Grains		Tourteaux	
Colza	78 ..	à	18 ..	à 25 ..	19 ..	à [illegible]
— épuré p. q.	84 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	.. ..	29 ..	30 ..	[illegible]	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline.	60 ..	.. ..	15 ..	18 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	14 ..	15 ..	18 50	14 50
Lin du pays	57 ..	.. ..	[illegible]	[illegible]	[illegible]	.. ..
Lin étranger	54 50	.. ..	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COURS DU 19 DÉCEMBRE

Huile de colza	75 50 à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	55 .. .. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. .. ..
Chanvre	.. .. ..

LILLE, 19 déc. — [illegible] 51 75. Id. [illegible] 7 à 9 .. .. Id. en pain, [illegible] Sucre numéro 3 .. .. Id. indigène [illegible] raves disponibles 48 .. .. Id. courant .. .. Id. [illegible] disponibles .. .. 14 .. fin 1ʳᵉ qual. dispon. 42 .. Id. fin 1ʳᵉ qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. .. d. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 [illegible] .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

ORCHIES, 18 décem. — Blé blanc 1ʳᵉ qual. 21 50; id. 2ᵉ qual. 20 ..; Id. 3ᵉ qual. 19 25; Blé de semences .. ..; Blé roux 18 .. 20 ..; Seigle 12 .. 13 25; Avoine 6 50 8 50; Fèves 16 .. 18 ..; Pois .. ..; Scourgeon .. ..; Orge .. .. — GRAINES GRASSES : Colza .. ..; Graine de lin 20 .. 21 ..; Cameline 15 50 18 ..; Chénevis .. ..

LA VILLETTE, 18 déc. — Bœufs amenés 3431; poids 348; 1ʳᵉ qual. 1.72; 2ᵉ qual. 1.52; 3ᵉ qual. 1.25; prix moyens 1.15 à 1.76; Vaches am. 1093; p. 232; 1.58; 1.38 1.15; prix moyens 1.05 à 1.68; Taureaux am. 114; p. 380; 1.46; 1.32; 1.20; prix moyens 1.10 à 1.50; Veaux am. 935; p. 81; 2.20; 2... ; 1.75; prix moyens 1.65 à 2.30 Moutons am. 19723; p. 20; 2.10; 1.90; 1.70; prix moyens 1.60 à 2.20; Porcs gras am. 3074; p. 85; 1.40; 1.36; 1.32; prix moyens 1.28 à 1.44.

ANVERS, 18 décembre. — Froments : prix sans changement appréciable.

Seigles : faibles.

Pétrole : Tendance ferme.

Disponible 19 1/4 ; Courant 18 3/4 ; Janvier 19 3/4 Janv.-Mars 20 0/0.

Sucres : Tend. lourde. Disp. 48 fr. ; janvier-mars .25.

Cafés : Fermes. On a vendu 203 sacs Rio bon ordinaire à 17 1/2 le 1/2 kil. acq.

Valeurs se négociant à trois mois

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
5 1/2	Amsterdam	205 1/4 à 205 1/2	205 3/4 à 206 .|. et 4 0/0
5 0/0	Allemagne	122 1/4 à 122 1/2	122 1/2 à 122 3/4 et 4 0/0
5 0/0	Vienne	209 1/4 à 209 3/4	209 3/4 à 209 1/4 et 4 0/0
5 0/0	Barcelone	484 .|. à 486 .|.	484 .|. à 486 .|. et 4 0/0
5 0/0	Madrid	484 .|. à 486 .|.	484 .|. à 486 .|. et 4 0/0
3 0/0	Lisbonne	544 1/2 à 545 1/2	544 1/2 à 545 1/2 et 4 0/0
6 0/0	St-Pétersb.	240 .|. à 24[illegible] .|.	242 .|. à 244 .|. et 4 0/0

Valeurs se négociant à vue

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
5 0/0	Londres	25 25 1/2 à 25 30 1/2	25 17 .|. à 25 22 .|.
4 0/0	Belgique	1/16 pair à 1/16 p.	.1/8. p. à ..|.. p.
5 0/0	Italie (lire)	1 .|. p. à . 3/4 p.	1 .|. p. à . 3/4 p
5 0/0	Italie (or)	1/4 p. à 1/2 p.	1/4 p. à 1/2 p.
4 1/2	Suisse	..|.. p. à 1/8.. p.	..|.. p. à ..1/8.

Matières d'Or et d'Argent

Or en barre	à 1	Souverains	25 19
Argent en barre, à	160 .|.	Banknotes	25 22
Quadruples espa.	81 ..	Aigles Etats-Unis	25 90
— colomb. et mex.	81 ..	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guillaume (20 marks)	24 70
— mexican	4 55	Impériales russes	20 65

BIBLIOGRAPHIE

Les cinq sous du Juif-Errant (Firmin-Didot, Paris). — Les Lurons de la Ganse (Blériot et Gauthier-Paris) par *Aimé Giron.*

Nous n'avons pas à présenter au public le rédacteur au *Figaro*, au *Clairon*, à l'*Art*, etc., etc., l'auteur du Manoir de Meyrial chez Blériot et de ces Pauvres petits ! chez Hachette, etc., etc., M. Aimé Giron. Son nom est trop populaire.

Nous voulons seulement signaler deux volumes de lui parus à la fois et dont les éditions vont se succéder rapidement

1ᵉ Les Lurons de la Ganse, roman de bibliothèque. Ce livre est un vrai succès et nous le recommandons à tous les esprits friands de récits palpitants, de style énergique ou délicat et à tous les cœurs soucieux de littérature irréprochable.

2ᵉ Surtout — un livre d'étrenne, qui est un véritable événement, Les cinq sous du Juif-Errant, illustré par le célèbre dessinateur belge Henri Pille, de très nombreux dessins et de huit aquarelles.

Ce volume est un bijou de tous points. La Belgique est en train d'enlever à elle seule la première édition.

La scène se passe en effet et en grande partie, à Bruxelles au XVIIIᵉ siècle, suivant le couplet de la complainte du Juif-Errant. Le vieux Bruxelles est délicieusement ressuscité par la plume si originale d'Aimé Giron et le crayon si pittoresque d'Henri Pille.

Le récit est une merveille de douces larmes et de joyeux rires. Il est le succès parisien des livres d'étrennes de cette année et il se trouvera certainement partout sur toutes les tables des familles et sur toutes les lèvres des enfants.

Ce serait n'avoir que peu de souci de nos lecteurs de ne pas leur signaler vite un livre ravissant qui s'enlève à Paris chez l'illustre éditeur Firmin Didot. Z.

Asthme, Oppression

Le **SIROP de JANNIN** d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.

Dépôt : pharmacie Bataille et toutes les bonnes pharmacies. 20091

Une heureuse découverte

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête. Le *Spasalgique Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt à Roubaix, pharmacie Coille. 20088

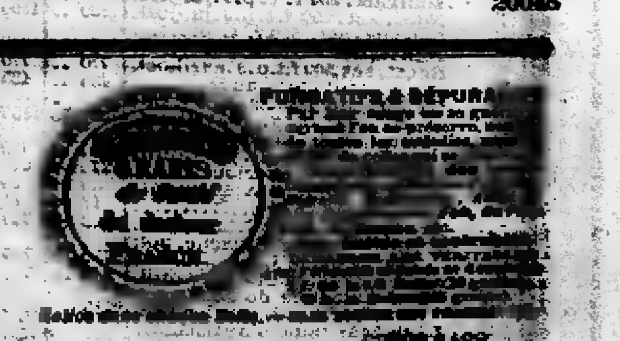

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX.
Imprimerie Alfred REBOUX